

Justificatif généré le 15/05/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 15/05/2023  
Département : (75) Paris  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/675121](http://www.actu-juridique.fr/a/675121)  
N° d'annonce : 675121

## Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle Entreprise régie par le Code des assurances

**Siège social** : 36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 PARIS

Siret 775 670 482 00030

Avis de convocation

Les sociétaires délégués par les groupements des sociétaires de Capma & Capmi pour participer aux assemblées de la société, sont informés que l'assemblée générale ordinaire de notre mutuelle se tiendra :

**le jeudi 8 juin 2023 à 9 h 00**

au Méridien Étoile

81 Boulevard Gouvion Saint-Cyr

75017 Paris

L'ordre du jour fixé par le conseil d'administration est le suivant :

- Agrément de la liste des groupements de sociétaires ;
- Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2022 ;
- Rapports des commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice et quitus à donner au conseil d'administration ;
- Affectation du résultat ;
- Revalorisation des prestations ;
- Approbation des indemnités de temps passé et remboursements de frais alloués aux administrateurs pour 2022 ;
- Ratification de la cooptation faite par le conseil d'administration pour trois administrateurs ;
- Lieu de convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023 ;

– Pouvoirs pour les formalités.

Les délégués sociétaires qui ne pourraient assister à l'assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par un autre délégué sociétaire au moyen d'un pouvoir établi dans les formes fixées par le conseil d'administration qui devra parvenir au siège social cinq jours au moins avant l'assemblée.

Le conseil d'administration

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification : aeM23LL3m**

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeM23LL3m>

